

# FOIRE DE

**14 MAI**  
10H > 22H

# PRINTEMPS

— PLACE BOSQUET - GRAULHET —

- MARCHÉ DES PRODUCTEURS • CONCERTS •
- ANIMATIONS • COMMERCE & ARTISANS LOCAUX •
- RESTAURATIONS ET BUVETTE SUR PLACE •

## DOSSIER DE CANDIDATURE

+ D'INFOS SUR :  
[www.ville-graulhet.fr](http://www.ville-graulhet.fr)



**La nouvelle municipalité a décidé de relancer la foire de printemps, événementiel emblématique de notre commune permettant de réunir de nombreux habitants autour d'un marché local, d'exposants et d'animations durant toute une journée.**

**Nous vous invitons donc à participer à cette journée populaire et éclectique afin de présenter vos produits à la vente.**



VILLE DE  
**Graulhet**  
TARN • OCCITANIE • FRANCE



# PRÉSENTATION DE LA FOIRE DE PRINTEMPS

## OUVERTURE AU PUBLIC

La foire de Printemps se tiendra le jeudi 14 mai 2026. L'accès à la Foire de Printemps est gratuit pour le public et gratuit pour les exposants, pour cette 1<sup>ère</sup> nouvelle édition.

## EMPLACEMENT

Chaque exposant de la Foire de Printemps sera installé sur la place Bosquet et devra être doté d'un stand pour la présentation de ses produits, une prise électrique par stand pourra être mise à disposition en fonction de la disponibilité et suite à une demande.

## À NOTER

L'organisation se réserve le choix de l'implantation des exposants. Elle définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Les produits proposés peuvent être artisanaux, artistiques, mais aussi alimentaires, plantes, fleurs et textiles. Seront favorisées dans le choix des candidatures, celles faisant partie des métiers d'arts et mettant en valeur un savoir-faire ainsi que le fait-main.

Chaque participant a l'obligation de conforter l'image de cette Foire de Printemps par l'effort de décor du stand et de mise en valeur sur le thème d'une Foire de Printemps. La place sera interdite d'accès au véhicules pour faciliter l'accès piéton.

## TARIF

Le tarif de l'emplacement pour la Foire de Printemps est gratuit pour tous les exposants.

## PLAN DE COMMUNICATION

- Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
- Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici)

## ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations seront proposées tout au long de la journée et pour tous les âges :

- Une ferme nomade sera présente avec plusieurs animaux de la ferme
- Animation musicale déambulatoire et concert pour clôturer la journée.



# RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

## 1 - CONDITION DE CANDIDATURE

La Foire de Printemps est ouverte aux artisans créateurs, producteurs, proposant les produits de fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

## 2 - MODALITÉ D'OBTENTION ET DÉPÔT DE DOSSIERS

Le dossier est établi sur la base d'un document qui pourra être adressé par mail sur demande à l'adresse- mail suivante : [sport@mairie-graulhet.fr](mailto:sport@mairie-graulhet.fr)

Le dossier de candidature complet sera à retourner en l'envoyant ou le déposant à :

**Mairie de Graulhet – à l'attention du service Vie Associative - place Elie Théophile 81300 Graulhet ou par e-mail à : [sport@mairie-graulhet.fr](mailto:sport@mairie-graulhet.fr), au plus tard le lundi 4 Mai, 17h45.**

**Attention :** La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription mais une demande de participation.

## 3 - MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS SUR LA FOIRE DE PRINTEMPS

Tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection. Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un mail de réponse au plus tard le 7 Mai 2026, 12h00. Pour les dossiers d'inscription sélectionnés, le mail stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation. Pour les dossiers non sélectionnés : ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente. Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

## 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels. Pour les produits : la qualité, variété et originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur le territoire.

La présentation soignée, festive de qualité et en cohérence avec l'esprit de la Foire de Printemps selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

Le comité de sélection étudie chaque candidature, en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, la commune se laisse le droit d'effectuer une rotation entre les exposants.



## 5 - RÈGLEMENTATION

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leurs affaires de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiènes et de sécurité.

## 6 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies par la Mairie de Graulhet dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Foire de Printemps », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- L'inscription sur liste d'attente des candidats non sélectionnés

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre la Mairie de Graulhet et les candidats à l'évènement.

Sont destinataires des données :

- Des dossiers de candidature : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- De la liste d'attente : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- Durées de conservation des données : 2 ans
- Droits des personnes concernées :

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Maire de Graulhet par courrier postal à cette adresse : Mairie de Graulhet - place Elie Theophile - 81300 Graulhet.



# FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2026

Vous candidatez pour : La Foire de Printemps

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Représentant légal : \_\_\_\_\_

**> Copie de la pièce d'identité à joindre à ce dossier**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Site internet ou facebook : \_\_\_\_\_

N° SIREN : \_\_\_\_\_

N° RCS / RM : \_\_\_\_\_

N° du contrat d'assurance en responsabilité civile : \_\_\_\_\_

**> Copie de l'attestation d'assurance à joindre à ce dossier**

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX :

Dimensions de votre stand : \_\_\_\_\_ Besoin électrique : Oui  Non

Description des produits vendus **avec les tarifs** :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



# FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2026

## Concernant la Foire de Printemps :

· Fabriquez-vous vos produits ? Oui  Non

· Où sont-ils fabriqués (adresse localisation atelier, ...) :

---

---

· Si vous ne fabriquez pas certaines parties des produits vendus, où sont fabriquées les autres parties et lesquelles (détaillez) ?

Région Occitanie  France  UE  Hors UE

---

---

---

---

---

---

Rappel : La mairie se garde le choix de l'implantation de la Foire de Printemps, pour tous les exposants. Elle définit la distribution des emplacements en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.